LES FAITS SAILLANTS

ÉTUDE AUPRÈS DES TRAPPEURS DU QUÉBEC

(SAISON 1982-83)

Québec

• UNE ÉTUDE RÉCENTE

La présente étude a été réalisée en 1984 auprès d'un échantillon représentatif des trappeurs[1] du Québec ayant effectué des transactions de fourrures en 1982-83. Quelques milliers de trappeurs ont accepté de collaborer à cette recherche, soit 66% de ceux qui ont été sollicités.

Deux (2) aspects spécifiques de l'activité du piégeage sont à l'origine de cette étude. Premièrement, nous cherchions des précisions sur la manière dont se regroupent les trappeurs dans la pratique de leur activité et dans la vente de leurs fourrures. D'autre part, le MLCP souhaitait apprécier la possession de pièges et collets par les trappeurs.

• CARACTÉRISTIQUES DES TRAPPEURS

L'étude permet d'évaluer que le nombre de trappeurs au Québec se situe entre 13 254 et 24 346. Ces évaluations sont issues d'une part du nombre de permis vendus en 82-83 (statistiques de vente de permis de piégeage) et d'autre part du nombre de trappeurs ayant effectué des transactions de fourrures la même année. L'évaluation régionale présente également des variations importantes. Ainsi, dans la région de Montréal, nous évaluons à un peu plus de 1 500 le nombre de trappeurs ayant effectué des transactions alors que les statistiques de vente de permis permettent de croire qu'il existe un peu plus de 4 500 trappeurs dans cette région.

L'âge médian des trappeurs se situe autour de 40 ans et ils possèdent en moyenne 15 ans d'expérience. Ces données sont conformes à ce que d'autres études ont évalué par rapport à ces paramètres[2].

L'étude révèle également que le piégeage est une activité qui, tout en conservant des habitués de longue date, recrute de nouveaux adeptes. Ainsi, il y a à peu près autant de trappeurs qui pratiquent le piégeage depuis plus de 25 ans (18%) qu'il y en a qui le font depuis moins de cinq (5) ans (21%).

HISTOGRAMME 1

Importance relative des trappeurs selon l'âge

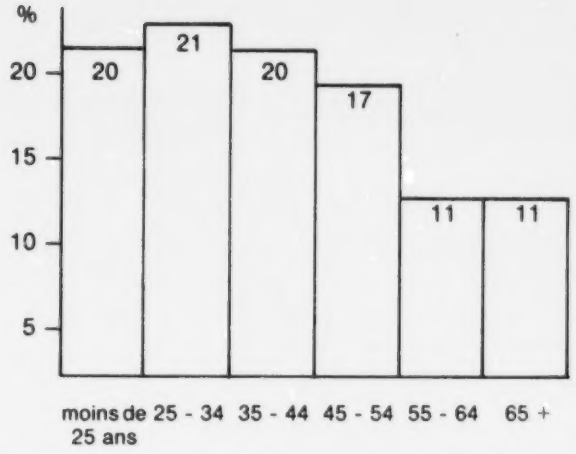

TABLEAU 1
Estimation du nombre[1] de trappeurs selon la région

RÉGION	HYPOTHÈSE A[2]	B[3]
Bas St-Laurent / Gaspésie	1 822	960
Saguenay /Lac St-Jean	3 404	1 627
Québec	3 731	1 628
Mauricie	2 464	1 018
Estrie	1 376	907
Montréal	4 525	1 569
Outaouais	1 927	1 604
Abitibi/Témiscamingue	2 370	2 247
Côte Nord	2 721	1 694
Indéterminé	6	
Ensemble	**24 346**	**13 254**

• LES ESPÈCES RECHERCHÉES

Au total, sept (7) espèces ou groupes d'espèces d'animaux à fourrure on fait l'objet de l'étude auprès des trappeurs. Les espèces les plus prisées des trappeurs sont: le groupe loup-coyote-renard (72%), le groupe castor-loutre-vison (73%) et le groupe rat musqué (75%).

1 A l'exclusion des autochtones conventionnés.

2 Lacasse-Gagnon. Aspects économiques du piégeage des animaux à fourrure au Québec (1979).

1 A l'exclusion de la région du Nouveau-Québec

2 Nombre de permis en 1982-83, source MLCP

3 Nombre de trappeurs ayant effectué des transactions de fourrures en 82-83, auquel un facteur de redressement a été appliqué afin de tenir compte des habitudes de vente en groupe des fourrures.

Si chacun de ces groupes d'espèces intéresse plus de trois trappeurs sur quatre, l'on note, à l'opposé, que l'ours noir ne retient l'attention que de 24% des trappeurs.

Notons, d'autre part, que 39% recherchent le lynx, 46%, le raton-laveur et 53%, le groupe martre-pékan.

Régionalement, ce portrait d'ensemble montre des variations importantes fortement associées à la présence ou non des espèces.

Ainsi, le lynx constitue une espèce plus recherchée au Saguenay/Lac St-Jean, dans la région de Québec et en Abitibi/Témiscamingue qu'ailleurs. Le raton-laveur est une espèce recherchée davantage par les trappeurs des régions de Québec, de Montréal et de l'Outaouais.

Notons enfin que le rat musqué constitue une capture plus intéressante pour les trappeurs des régions de Québec, de Montréal et de l'Abitibi/Témiscamingue.

Les trappeurs de trois régions seulement se distinguent par leur intérêt pour l'ours noir. Ce sont les trappeurs des régions de Québec, de l'Abitibi/Témiscamingue et du Saguenay/Lac St-Jean qui recherchent le plus l'ours noir au Québec.

TABLEAU 2
Importance relative des trappeurs selon l'espèce recherchée

ESPÈCE	IMPORTANCE RELATIVE %
Lynx	39
Loup - Coyote - Renard	72
Raton laveur	46
Martre - Pékan	53
Castor - Loutre – Vison	73
Rat musqué	75
Ours noir	24

• LE PIÉGEAGE EN GROUPE

Le piégeage des animaux à fourrure au Québec constitue d'abord et avant tout une activité que l'on pratique seul. En général, près des deux tiers des trappeurs ont affirmé pratiquer leur activité en solitaire. Seule la région de la Côte Nord fait exception à cette règle.

Si dans l'ensemble l'on est confronté à une grande stabilité de cette dimension de l'étude, on observe, pour le lynx et l'ours noir, une relation directe entre l'âge et la propension à s'adjoindre un compagnon dans la pratique de son activité; plus l'on avance en âge, plus l'on trappe ces espèces à deux.

Cette situation de fait amène en corollaire une autre situation intéressante. En effet, étant donné la forte association entre l'âge et le niveau d'expérience d'un trappeur, l'on observe, quelque soit l'espèce recherchée, que les trappeurs les plus expérimentés trappent avec un compagnon.

Notons de plus, que les trappeurs locataires de droits exclusifs forment des groupes de trappeurs plus fréquemment que les autres.

TABLEAU 3
Piégeage selon la taille du groupe

ESPÈCE	PIÉGEAGE			
	Seul %	Avec 1 compagnon %	Avec 2 compagnons %	Avec 3 compagnons + %
Lynx	56	36	5	3
Loup - Coyote - Renard	64	31	3	2
Raton laveur	66	31	2	1
Martre - Pékan	59	35	4	2
Castor - Loutre - Vison	60	34	4	2
Rat musqué	63	32	4	1
Ours noir	63	33	3	1

08

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE

● (2370, 2247)
■ 39%
▲ 69%

02

SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN

● (3404, 1627)
■ 59%
▲ 63%

09

CÔTE-NORD

● (2721, 1694)
■ 76%
▲ 86%

01

EST DU QUÉBEC

● (1822, 960)
■ 42%
▲ 73%

04

MAURICIE - BOIS-FRANCS

● (2464, 1018)
■ 48%
▲ 61%

07

OUTAOUAIS

● (1972, 1604)
■ 37%
▲ 62%

03

QUÉBEC

● (3731, 1628)
■ 29%
▲ 27%

06

MONTRÉAL

● (4525, 1569)
■ 29%
▲ 100%

05

ESTRIE

● (1376, 907)
■ 27%
▲ 33%

POUR LE QUÉBEC

● (24346, 13254) ■ 44% ▲ 68%

LÉGENDE

— Limite de la région administrative

● Nombre de trappeurs (Hypothèse A, Hypothèse B)

■ Proportion de ceux qui trappent en groupe (Lynx)

▲ Proportion de ceux qui vendent ensemble leurs fourrures (Lynx)

• LA VENTE DES FOURRURES

L'étude du MLCP visait notamment à déterminer de quelle façon s'effectue la vente des fourrures par les trappeurs qui pratiquent leur activité en groupe.

Comme il a été dit précédemment, l'on peut évaluer à 40% la proportion des trappeurs qui trappent en groupe. La majorité de ceux-ci (83%) ne sont généralement accompagnés que d'une seule personne.

La plupart de ceux qui trappent en groupe vendent ENSEMBLE les peaux qu'ils ont récoltées. Une minorité (16%) de ces groupes vendent séparément, tandis que 13% des trappeurs n'ont pas précisé de quelle manière ils procédaient.

TABLEAU 4
Habitude de vente des fourrures selon l'espèce

ESPÈCE	vendent ensemble[1]	vendent individuellement	non précisé
	%	%	%
Lynx	68	14	18
Loup - Coyote - Renard	71	16	13
Martre - Pékan	72	15	13
Castor - Loutre - Vison	74	16	10
Rat musqué	72	17	11
Ours Noir	66	12	11
Raton laveur	68	21	11
Ensemble	**71**	**16**	**13**

• L'INVENTAIRE DES PIÈGES

Les résultats d'ensemble permettent de définir trois grandes catégories de pièges selon leur taux de possession.

• CATÉGORIE A:

Les pièges possédés par plus de 50% des trappeurs.

Conibear 110 ..... 61%
Conibear 330 ..... 57%
Victor 1½ 56%
Victor 2" 54%
Victor 3" 52%
Victor 4" 63%

• CATÉGORIE B:

Les pièges possédés par plus d'un trappeur sur quatre.

Conibear 120 ..... 26%
Conibear 220 ..... 36%
Victor 1" 46%
Coil spring 2" 28%
Coil spring 3" 27%
Oneida 4" 30%

• CATÉGORIE C:

Les pièges possédés par moins de 25% des trappeurs.

Conibear 160 ..... 5%
Conibear 280 ..... 7%
Stoploss IVG 23%
Stoploss 1½" 18%
Coil spring 1" 12%
Coil spring 1½" 16%
Oneida 1" 11%
Oneida 1½" 14%
Oneida 3" 20%

1 Dans le questionnaire cette notion était présentée. Ainsi **vendent ensemble** Nous vendons les fourrures ensemble (au nom d'une seule personne) et partageons les recettes par la suite.

TABLEAU 5

Possession de pièges par les trappeurs du Québec

TYPE DE PIÈGES	NOMBRE MOYEN[1]	PROPORTION DES TRAPPEURS QUI EN POSSÈDENT	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE DE TRAPPEURS QUI EN POSSÈDENT		ESTIMATION DU NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	
				N̂		N̂	
	X	%	n	A	B	A	B
Conibear 110	17.8	61	580	14 851	8 085	264 348	143 913
Conibear 120	9.4	26	247	6 330	3 446	59 502	32 395
Conibear 160	6.7	5	48	1 217	663	8 154	4 442
Conibear 220	8.1	36	342	8 765	4 771	70 997	38 645
Conibear 280	5.2	7	66	1 704	928	8 861	4 826
Conibear 330	12.1	57	542	13 877	7 555	167 912	91 416
Victor 1"	21.8	46	436	11 199	6 097	244 138	132 915
Victor 1½"	15.4	56	540	13 634	7 422	209 964	114 299
Victor 2"	11.9	54	513	13 147	7 158	156 449	85 181
Victor 3"	9.6	52	494	12 660	6 892	121 536	66 163
Victor 4"	13.7	63	599	15 338	8 350	210 131	114 395
Stoploss 1VG	22.0	23	219	5 600	3 048	123 200	67 056
Stoploss 1½"	15.1	18	171	4 382	2 386	66 168	36 029
Coil Spring 1"	12.7	12	114	2 922	1 591	37 109	20 206
Coil Spring 1½"	9.8	16	152	3 895	2 121	38 171	20 786
Coil Spring 2"	8.4	28	266	6 817	3 711	57 263	31 172
Coil Spring 3"	9.6	27	258	6 573	3 579	63 101	34 359
Craida 1"	6.5	11	105	2 678	1 458	17 407	9 477
Craida 1½"	7.1	14	133	3 408	1 856	24 197	13 178
Craida 3"	5.6	20	190	4 869	2 651	27 266	14 846
Craida 4"	7.1	30	285	7 304	3 976	51 858	28 230

• L'INVENTAIRE DES COLLETS

Par analogie à l'inventaire des pièges, l'on constate que les trappeurs possèdent des collets à cou dans des proportions nettement plus importantes que des collets à patte et ce, pour toutes les espèces, à l'exception de l'ours.

• COLLETS À COU

Renard 75%
Loup-coyote 53%
Castor 14%

• COLLETS À PATTE

Renard 3%
Loup-coyote 3%
Ours 16%

TABLEAU 6

Possession de collets par les trappeurs du Québec

TYPE DE COLLETS	NOMBRE MOYEN[1]	PROPORTION DES TRAPPEURS QUI EN POSSÈDENT	NOMBRE DE TRAPPEURS QUI EN POSSÈDENT		ESTIMATION DU NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	
			N̂		N̂	
	X	%	A	B	A	B
RENARD						
collet à cou	56.9	75	18 260	9 941	1 038 994	565 643
collet à patte	8.0	3	730	398	5 840	3 184
LOUP - COYOTTE						
collet à cou	29.5	53	12 903	7 025	380 639	207 237
collet à patte	5.0	3	730	398	3 650	1 990
OURS						
collet à patte	2.9	16	3 895	2 121	11 296	6 151
CASTOR						
collet à cou	35.7	14	3 408	1 856	121 666	66 259

1 Pour ceux qui en possèdent

• L'INVESTISSEMENT EN 82-83

Plus des trois quarts (76%) des trappeurs ont effectué en 82-83 des dépenses liées à l'achat de pièges et collets. Ils y ont investi en moyenne entre 150$ et 200$ dans ces équipements.

Au niveau de l'ensemble, ce pouvoir d'achat représente une somme de quelque 2,8 millions de dollars.

Ce sont les trappeurs les plus jeunes qui ont tendance à investir davantage dans ce type de bien.

HISTOGRAMME 2

Importance relative des investissements en matière de pièges et collets en 1982-83.

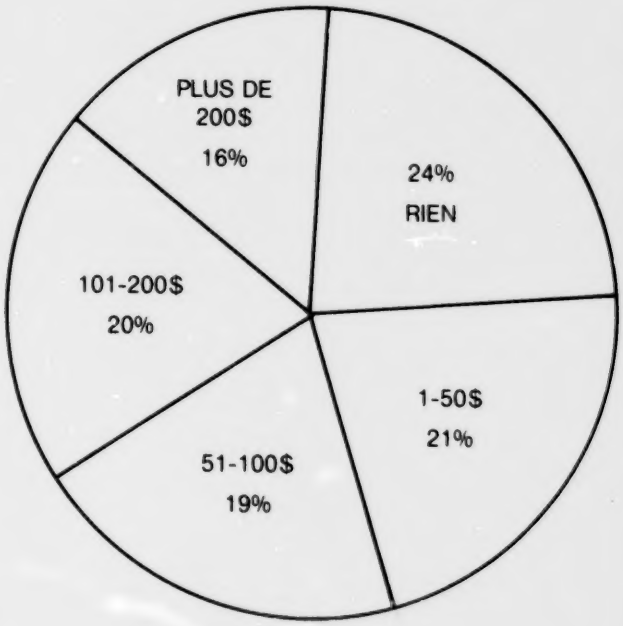

Source: Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche
Direction générale de la faune
150, boul St-Cyrille est
Québec

Conception et rédaction: **IQOP Inc.**
(Institut québécois d'opinion publique)